

AIDE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Quelle aide ?	<p>Des prêts sans intérêt (remboursables en 72 mensualités maximum) pour améliorer la résidence principale.</p> <p>Cette aide doit être accordée en complémentarité d'un prêt à l'amélioration de l'habitat légal, si un droit existe.</p>
Bénéficiaires	Les propriétaires occupants, depuis au moins deux ans, leur appartement ou leur maison avec un niveau de confort tel que défini par la législation prestations des aides au logement.
Conditions d'attribution	<p>Conditions générales à apprécier à la date de réception du dossier à la CAF.</p> <p>Un prêt peut être accordé au parent non gardien, résidant en Dordogne, pour améliorer son logement en vue d'accueillir son ou ses enfants, à condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ qu'il relève du régime général ou assimilés ✓ qu'il ait un QF ≤ à 700 € (recalcul avec les enfants accueillis) ✓ que l'enfant soit à la charge au sens des prestations de l'autre parent
Nature des travaux pris en compte	<p>Les travaux susceptibles d'être financés par l'ANAH (<i>cf. annexe 2</i>).</p> <p>Sont exclus les travaux à caractère luxueux.</p>
Montant de l'aide	8 000 € maximum.
Paiement	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % du montant accordé à réception du contrat de prêt signé • le solde à réception des factures au moins égales au 1^{er} versement (la totalité des factures doit être adressée dans un délai de 6 mois)
Intervention de SOLIHA	Pour une aide supérieure ou égale à 1 500 € , l'avis technique de SOLIHA est sollicité.

ACHAT CARAVANE

Quelle aide ?	Des prêts sans intérêt pour remplacer une caravane existante compte tenu : <ul style="list-style-type: none">• de sa vétusté et/ou insalubrité• ou de son exigüité par rapport à la composition de la famille
Bénéficiaires	Les familles dont la résidence principale depuis au moins 1 an est une caravane et doivent être propriétaires de cette caravane depuis au moins un an.
Conditions d'attribution	Conditions générales à apprécier à la date de réception du dossier à la CAF. Un contrôle sur place, a priori, est effectué pour vérifier si l'achat est justifié en fonction des critères définis.
Montant de l'aide	8 000 € maximum.
Paiement	Au fournisseur après production du contrat de prêt, de la facture et du certificat de cession du véhicule (nouvelle caravane).